



République Française  
**Commune de**  
**68190 RAEDERSHEIM**  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**Arrêté n° 10/2026 du 24 février**  
**portant acceptation de la démission**  
**du caporal Thomas MORILLON**  
**du centre de première intervention de Raedersheim**

Le Maire de RAEDERSHEIM, Haut-Rhin  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure,  
VU l'engagement de Mr Thomas MORILLON au grade de Caporal au Centre de Première Intervention de  
RAEDERSHEIM, Haut-Rhin, depuis le 15 février 2021,  
VU la démission de l'intéressé en date du 09 février 2026,  
VU l'avis du Chef du Centre de Première Intervention de RAEDERSHEIM,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - La démission du Caporal Mr Thomas MORILLON, né le 29 septembre 1994, du Centre de  
Première Intervention de RAEDERSHEIM, est acceptée à la date du présent arrêté.

**Article 2** - Le Chef du Centre de Première Intervention de RAEDERSHEIM, est chargé de l'exécution du  
présent arrêté.

**Article 3** - Une copie du présent arrêté est transmise à au Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin, s/c du groupement territorial, à M. le Chef du CPI  
de Raedersheim et à l'intéressé.

Fait à Raedersheim, le 24 février 2026

LE MAIRE  
Jean-Pierre PELTIER

Notifié, le 03/03/2026

Signature de l'intéressé :